



## AVENANT N°3 AU CONTRAT DE SANTE COLLECTIVE N° 016024-CVS

Entre : **AUSSAC VADALLE : MAIRIE**  
Adresse : **61 RUE DE LA REPUBLIQUE  
16560 AUSSAC VADALLE**

*Ci-après dénommé le Souscripteur,  
d'une part,*

Et : **La Mutuelle Nationale Territoriale (MNT)**  
Mutuelle régie par le Livre II du Code de la Mutualité  
immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro SIREN 775 678 584  
Siège social : 4, rue d'Athènes - 75009 PARIS

*Ci-après dénommée la MNT,  
d'autre part,*

Suite à la décision portant sur le choix de la Mutuelle Nationale Territoriale pour la conclusion de la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire « Santé » en faveur du personnel de AUSSAC VADALLE : MAIRIE ayant donné mandat au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente pour la conclusion de la Convention de Participation,

Vu la Convention de Participation signée à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2022 entre le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente et la Mutuelle Nationale Territoriale pour une durée de six ans,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités locales au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

### **Article 1er : Modification des cotisations**

Conformément à l'article 3.1 Tableau des cotisations - des conditions particulières du contrat collectif d'assurance santé à adhésions facultatives concernant l'évolution des cotisations, les cotisations sont majorées de 5% suite à l'application des conditions de révisions prévues en cas d'aggravation de la sinistralité, de 1,58% suite à l'indexation des cotisations sur le PMSS et de 2,3% suite à la majoration pour évolutions légales, réglementaires et conventionnelles (avec les professionnels de santé).

Tableau des cotisations mensuelles :

Grille des montants de cotisation TTC par personne			
Age	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>Enfant</b>	21,04 €	29,14 €	36,48 €
<b>Actif moins de 30 ans</b>	27,69 €	43,59 €	57,72 €
<b>Actif de 31 à 40 ans</b>	33,26 €	49,32 €	65,28 €
<b>Actif de 41 à 50 ans</b>	42,44 €	59,25 €	78,35 €
<b>Actif de 51 à 60 ans</b>	58,17 €	76,65 €	101,43 €
<b>Actif plus de 61 ans</b>	71,64 €	94,47 €	124,99 €
<b>Retraité</b>	99,38 €	118,83 €	148,54 €

**Article 2 : Date de prise d'effet**

Les dispositions du présent avenant prennent effet le **1<sup>er</sup> janvier 2025**.

Toutes les dispositions du contrat non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

**FAIT EN TROIS EXEMPLAIRES**

A Angoulême,

Le 17 décembre 2024

**Pour le Centre de gestion**

A Aussac-Vadalle,

Le 07 février 2025

**Pour le Souscripteur**

A Paris,

Le 17 décembre 2024

**Pour la Mutuelle Nationale Territoriale**

Le Président,

Patrick BERTHAULT

Le Maire,



Gérard LIOT

Le Directeur Général Adjoint Proximité et Développement

Frédéric SAUVAGE

Mutuelle Nationale Territoriale  
Mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité  
4 rue d'Athènes 75009 PARIS  
N° SIREN 775 678 584 / LEI 9695000Q8HEMSMEPFF29  
Tél: 01 42 47 23 45